



Certificat de garantie

Vitrage isolant Isolide® - Vitrage isolant Trisolide®

janvier 2017

Clause de garantie générale Isolide® / Trisolide®

- 1** Pour autant que les dispositions suivantes soient respectées, Scheuten Glas Nederland BV garantit, pendant dix ans, à partir de la date de production de l'unité de vitrage isolant Isolide® ou Trisolide® (triple), l'absence de diminution de la transparence ou de dépôt gris indélébile par condensation, altération ou attaque des faces internes du vitrage à la suite d'un défaut de l'unité de vitrage isolant Isolide® / Trisolide®.
- 2** La garantie stipulée en 1 est octroyée à condition que la pose du vitrage isolant Isolide® / Trisolide® aux Pays-Bas soit conforme:
 - a** Aux exigences stipulées dans la norme néerlandaise NEN 3576 et aux directives de la norme NPR 3577 ou des documents qui la remplacent;
 - b** À d'autres consignes de pose que celles énumérées sous a, pour autant qu'elles soient acceptées par écrit par Scheuten Glas Nederland BV, et que leur teneur et leur portée soient similaires, ou qualitativement meilleures que les consignes de pose énumérées sous a. L'acheteur est tenu de s'informer de toutes les consignes de pose et d'entretien et doit veiller à en informer son ou ses éventuels acheteurs.
- 3** Sont exclus de la garantie tous les dommages à l'unité de vitrage résultant d'/de:
 - a** La pose des vitres sous tension, ainsi que des causes techniques comme l'affaissement du bâtiment provoquant une tension dans le vitrage;
 - b** Une déformation et/ou une modification de la construction adjacente, quelle qu'en soit la cause (la dépose et la repose de l'unité de vitrage comprises);
 - c** Des causes mécaniques, comme la violence de l'extérieur, le broyage, le meulage ou la manipulation de l'unité compris;
 - d** Des modifications apportées à la structure de l'unité de vitrage isolant (collage d'un film sur un ou les deux côtés de l'unité ou peinture du verre sur un ou les deux côtés de l'unité compris);
 - e** Un entretien insuffisant du bâtiment adjacent et/ou de l'étanchéité de la feuillure; l'entretien doit être conforme aux exigences posées par NPR 3577 et des éventuels documents qui la remplacent, ainsi qu'aux exigences stipulées dans le OAD 2011 (Conseils d'entretien des systèmes de double vitrage) ou des éventuels documents qui le remplacent;
 - f** L'exposition à des influences chimiques et/ou des détergents agressifs qui attaquent les joints d'étanchéité de l'unité;
 - g** Des causes thermiques, c'est-à-dire le bris ou l'endommagement résultant d'une tension provoquée par un échauffement local et partiel de l'unité, provoquant d'importantes différences de température;
 - h** L'utilisation de matériaux pour la construction, l'allongement de la durée de vie, la finition ou le colmatage de fenêtres, portes ou huisseries (kits spécifiques) réduisant l'adéquation du vitrage isolant pour l'application utilisée;
 - i** Des contacts directs entre les matériaux et le kit d'isolation, sauf les contacts indispensables des blocs de vitrage et des blocs de réglage, pour autant que le choix des matériaux ait été effectué conformément à la norme NPR 3577.
- 4** Aucune garantie n'est octroyée pour:
 - unités avec une ou plusieurs feuilles de vitrage à motifs ou vitrage armé;
 - unités avec croisillons ou croisillons viennois;
 - unités avec une ou plusieurs feuilles émaillées;
 - unités destinées à une pose non verticale;
 - unités avec vitraux au plomb ou au cuivre dans le vide;
 - unités destinées à une utilisation industrielle et aux piscines;
 - défauts /différences dans l'unité de vitrage Isolide® / Trisolide® ou dans certains de ses composants, qui se situent dans les limites de tolérance stipulées par les normes néerlandaises;
 - décoloration, à la fois en transparence et en réflexion, due à des propriétés inhérentes à des types et/ou combinaisons de vitrage, y compris les décolorations découlant de tolérances, différences de pression barométriques, différences de température et différences d'altitude géographique;
 - l'apparition de bandes et/ou motifs de couleur à la suite d'interférences;
 - Trisolide® triple vitrage, dont une ou plusieurs côtés est inférieur à 650mm.
- 5** Contrairement à ce que mentionne le point 1, aucune garantie n'est octroyée pour les unités destinées au matériel roulant.
- 6** Contrairement à ce que mentionne le point 1, la garantie pour les unités avec des vitrages résistants au feu est limitée à cinq ans.
- 7** Contrairement à ce que mentionne le point 1, la garantie pour les unités avec une ou plusieurs feuilles / éléments de polycarbonate est limitée à deux ans.
- 8** La garantie implique que si une réduction de la transparence survient pendant le délai de garantie, sans qu'une des conditions restrictives ou exclusives énumérées ci-dessus s'applique, le fabricant doit procéder le plus rapidement possible à la mise à disposition d'une unité de vitrage isolant aussi identique que possible, ainsi qu'au remboursement des frais de pose à concurrence de 15 € par m² de vitrage isolant remplacé ; l'unité à remplacer est garantie pendant la période de garantie restante de l'unité originale. Les dommages consécutifs, c'est-à-dire tous les dommages qui n'ont pas directement trait au vitrage fourni, ne sont pas remboursés.
- 9** Aucune garantie ne sera octroyée si et aussi longtemps que les factures de Scheuten Glas Nederland BV et/ou d'autres entités de Scheuten n'ont pas été entièrement honorées.
- 10** La demande d'intervention en garantie doit toujours être introduite par le biais de votre fournisseur de vitrages, c'est-à-dire de celui auprès de qui vous avez acheté le vitrage et dont le nom et l'adresse doivent figurer sur le certificat de garantie. La notification doit être faite dans les 30 jours qui suivent la constatation du défaut; il est entendu que vous devez limiter dans la mesure du possible les éventuels dommages.

Scheuten Glas Nederland BV souligne que vous devez octroyer cette garantie à vos clients lors de la revente, et que vous devez informer vos clients qu'ils doivent octroyer la garantie à l'utilisateur final. Une demande d'intervention en garantie conformément aux conditions précitées ne sera possible qu'à ce moment-là.

Partie ayant posé le vitrage _____

Nom du projet: _____

Rue: _____

Code postal / Localité: _____

Cachet du fournisseur



Directives d'entretien pour vitrage isolant

Comme vous avez fait placer du vitrage isolant dans votre bâtiment, nous avons le plaisir de vous fournir ce manuel qui vous fournira les directives correctes d'utilisation et d'entretien de vos fenêtres. Le vitrage isolant est composé de deux ou trois vitres avec un ou deux vides entre les deux. Le vide entre les vitres est rempli d'air ou de gaz noble (généralement de l'argon).

Les propriétés du vitrage isolant devant être préservées:

- Transmission de la lumière
- Transparence
- Isolation thermique
- Isolation acoustique
- Sécurité
- Protection contre la pluie
- Étanchéité à l'air
- Esthétique

Un bon entretien et une utilisation correcte vous permettent en outre de conserver le bénéfice de la garantie. C'est pour cette raison que le présent manuel va examiner les conditions qui s'appliquent au droit de garantie.

Maintien des propriétés

Pour profiter le plus longtemps possible de votre vitrage, les propriétés originales de la vitre doivent être maintenues. Le maintien en bon état des joints périphériques du vide est important principalement pour la transmission de la lumière, la transparence et l'isolation thermique. Un défaut d'étanchéité dans ces joints périphériques peut entraîner l'infiltration d'humidité dans le vide, ce qui peut provoquer le dépôt de condensation dans le vide. La quantité de lumière passant à travers la vitre se trouve alors réduite, ce qui diminue la transparence de la vitre.

Le gaz noble (qui contribue notamment à l'isolation) peut également s'échapper du vide dans ce cas. Le vitrage revêtu d'un coating peut présenter des taches.

Le joint périphérique peut être attaqué directement ou indirectement par l'humidité ou la lumière ultraviolette si la peinture ou les joints sont en mauvais état ou si le bois est pourri. De plus, les influences thermiques ou chimiques extrêmes mais aussi des parties pivotantes qui fonctionnent mal peuvent être la cause d'une perte de qualité du joint périphérique.

Entretien de la peinture et des joints

La peinture et les joints doivent rester en bon état. La peinture empêche l'humidité et les champignons de pénétrer dans la menuiserie en bois. L'état de la peinture intérieure est presque aussi important que celui de la peinture extérieure. En hiver, une grande quantité de vapeur d'eau est en effet produite à l'intérieur. Cette vapeur d'eau cherche à s'échapper à l'extérieur. Des menuiseries en bois mal peintes vont laisser l'humidité s'infiltrer dans le bois. L'humidité va se condenser, surtout dans les raccords ouverts des montants et seuils en bois, ce qui va provoquer la putréfaction du bois et une augmentation de la quantité d'humidité entrant en contact avec le joint périphérique du vitrage. Le taux d'humidité dans la menuiserie en bois ne peut pas dépasser 16 %.

Il est nécessaire d'inspecter au moins une fois par an les peintures et les joints (en particulier les seuils) et de les (faire) retoucher ou remplacer si nécessaire. Vous pouvez souscrire pour cela un contrat d'entretien avec votre entreprise de peinture. L'entretien doit être effectué avec des produits neutres et non agressifs.

Le bon fonctionnement du joint ou de la parclose est le critère qui permet de déterminer si les joints d'étanchéité doivent être remplacés. De l'humidité peut s'infiltrer dans la feuillure en cas de décollement ou d'ouverture dans les joints d'étanchéité. Pendant le contrôle, il faut déterminer si une bonne adhérence du joint ou une pression suffisante de la parclose sont toujours garanties. Si ce n'est pas le cas, une réparation doit être effectuée.

Le joint d'étanchéité peut être réparé en appliquant un joint triangulaire sur le joint existant. Pour ce faire, le joint existant est découpé avec une profondeur d'au minimum 3 mm. Ensuite, les surfaces d'adhérence sont séchées, nettoyées et dégraissées. Le nouveau joint doit être appliqué de sorte que la surface d'adhérence sur le vitrage mesure au moins 5 mm de large.

Si seul un seuil doit être réparé, le joint de réparation doit également être appliqué dans les montants jusqu'à une hauteur de 150 mm. Si l'adhérence du joint est totalement insuffisante, la parclose existante doit être retirée avant d'être remise en place après nettoyage. Un nouveau joint de bonne qualité doit ensuite être prévu.

Le vitrage qui était à l'origine équipé d'une parclose doit être à nouveau muni d'un système correspondant lors de la réparation. Si l'étanchéité n'est plus suffisante, le profil doit être remplacé par un profil similaire. Si les coins ne ferment pas correctement, les parcloles doivent également être remplacées afin d'éviter l'infiltration d'humidité dans la feuillure.

Entretien des pièces pivotantes

Les pièces pivotantes qui fonctionnent mal sont souvent la cause de fuites du joint périphérique du vitrage isolant. Les fenêtres et portes ne peuvent surtout pas frotter, doivent tourner doucement et se fermer facilement. Tirer ou pousser sur des vantaux de fenêtre ou des battants de porte qui frottent va endommager les raccords entre les montants et les seuils, ce qui va provoquer l'infiltration d'eau.

Pour maintenir les pièces pivotantes en bon état, il est nécessaire de contrôler régulièrement les charnières, leviers, béquilles et serrures et si nécessaire de les nettoyer, les huiler et les faire (régler).

Garantir la ventilation

Pour évacuer l'humidité excédentaire à proximité des vitrages, des ouïes de ventilation ont été aménagées à l'extérieur dans la fenêtre ou l'huissierie, au niveau des parcloles.

Il est indispensable de veiller à ce que ces ouvertures restent exemptes de poussière, saleté et nuisibles.

Nettoyage

Fenêtre et huisseries doivent être nettoyées au moins deux fois par an. C'est nécessaire pour faire bonne impression, mais surtout pour maintenir la construction en bon état. Si le nettoyage est insuffisant, les raccords et bords des fenêtres en aluminium, les travaux de jointoiement et de peinture des fenêtres en bois et la surface des fenêtres en plastique peuvent être attaqués par la pollution.

Il est recommandé de nettoyer les vitrages, mais aussi l'huissierie, les parties pivotantes, les parcloles, les ouïes de ventilation et les suspensions et serrures. Cela va notablement allonger la durée de vie de l'huissierie et de la peinture et permettra aux parties pivotantes de continuer à bien fonctionner.

Lors du nettoyage des vitres, il faut tenir compte du fait que le sable a un effet abrasif et pourrait rayer le verre. Avant de nettoyer le verre avec une éponge, il est recommandé d'éliminer le sable présent en arrosant à grande eau.

Il est également important de ne pas nettoyer les vitres avec des produits à récurer ou agressifs. Les produits à récurer peuvent rayer le verre, l'aluminium et le plastique. Les produits agressifs peuvent attaquer les joints, la peinture des menuiseries en bois et la couche de finition des menuiseries en plastique ou aluminium. Ils seront également préjudiciables à la durée de vie du joint périphérique du vitrage isolant.

Un détergent neutre pour effectuer une vaisselle à la main (pas un produit pour le lave-vaisselle) est idéal pour le nettoyage de toutes sortes de fenêtres et portes. Toujours rincer avec de l'eau propre.